

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021- 16

**Portant réglementation de l'espace cinéraire
de la commune de sammarcolles**

Le Maire de Sammarcolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L 2213-7 et suivants, et L2223-1 et suivants, et R 2213-1 et suivants,

Vu la loi N° 93-23 du 9 janvier 1993 et ses décrets consécutifs,

Vu le Code Civil, notamment ses articles 78 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 225-18,

Vu la loi 2008-1350 du 19 décembre relative à la législation funéraire,

Vu le décret n°2011-121 du 28 janvier 2011 relative aux opérations funéraires,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures générales de police destinées à assurer la sécurité publique, la salubrité publique, et la décence dans l'enceinte du cimetière de la commune.

ARRÊTE

Article 1 - Dans l'enceinte du cimetière communal de Sammarcolles, un espace cinéraire est mis à la disposition des familles.

Cet espace cinéraire est réservé et destiné à recevoir les urnes cinéraires :

- Des personnes décédées à Sammarcolles ou exhumées du cimetière communal
- Des personnes domiciliées à Sammarcolles alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune

Article 2 - L'espace cinéraire est réparti en 2 zones :

- le Columbarium (monument communautaire)
- le Jardin du Souvenir

Article 3 - Chaque case du columbarium peut recevoir une ou deux urnes maximum, d'un diamètre de 18 cm maximum, et de 30 cm de hauteur chacune, de la même famille.

Le concessionnaire ou les ayants droit d'une case auront la possibilité de faire graver des inscriptions sur la plaque et poser un soliflore en respectant les normes fixées par la mairie (voir modèles en mairie).

Seront inscrits sur ces plaques à l'exclusion de toute autre inscription : nom, prénom, année de naissance et de décès

Gravure et pose de soliflore seront à la charge du demandeur et devront être exécutées exclusivement par des entreprises spécialisées après déclaration et autorisation de la mairie.

Les lettres de la gravure devront respecter les normes suivantes :

- Lettres dorées de 25 mm de haut pour le nom et 20 mm pour le prénom et années de naissance et de décès, caractère de police « *Script MS Bold* »

La pose du soliflore devra respecter les normes suivantes :

- Pose au niveau du tiers inférieur droit de la plaque

Toute autre composition florale (trop encombrante) sera déplacée par les services de la mairie.

Article 4 - Chaque case est attribuée sous la forme d'une concession pour une durée de 50 ans au tarif fixé par le conseil municipal.

Elle pourra être renouvelée à l'échéance pour une même période, à la demande des familles.

En cas de non renouvellement du titre d'occupation, les urnes devront être retirées par la famille dans un délai de 6 mois, faute de quoi la commune s'autorisera à le faire et à déposer cette urne dans une case commune.

Pour les personnes ne désirant pas acquérir une case au columbarium pour déposer les cendres de leur défunt, le Jardin du Souvenir leur permettra de répandre celles-ci dans cet espace sans frais.

Article 5 - Le dépôt d'une urne ne peut être autorisé par le Maire sans demande préalable de la famille.

L'ouverture et fermeture d'une case, seront exécutées exclusivement par des entreprises spécialisées et après autorisation délivrée à la famille par la mairie.

Article 6 - Au jardin du souvenir, les cendres contenues dans les urnes pourront être uniquement dispersées.

Les Colonnes du Souvenir sont destinées à accueillir les plaques d'identification des défunts dont les cendres ont été dispersées. L'achat et la pose sont à la charge des demandeurs. La pose devra impérativement être effectuée par une entreprise funéraire selon les critères suivants :

- Plaque *Altuglass Funerarts adhésif*
- Dimension L10 cm H 8 cm
- Fond noir, écriture jaune
- Police *Times new roman*

Article 7 - Le Maire est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera affiché dans le cimetière et tenu à la disposition du public à la mairie.

Fait à Sammarçolles le 23 septembre 2021

Le Maire,

Mme BERTON Lysiane

